

**COMPAGNIE D'EXPERTS
près la Cour d'Appel de Riom**

COMPAGNIE
MEMBRE



du
C.N.C.E.J

Président :
Bernard CHAUSSADE,
expert en estimations immobilières,
17 rue de Terre Blanche
63 118 CEBAZAT
Port. : 06 88 96 20 82
E-mail : chaussadeb@aol.com

RAPPEL DES PROCEDURES A RESPECTER POUR ADHERER A NOTRE COMPAGNIE

Un assez grand nombre de nos collègues experts inscrits sur la liste de la Cour d'appel de Riom désirent adhérer à notre Compagnie, mais sans se préoccuper des procédures, et notamment quant à leur parrainage

Notre Compagnie a instauré le système du "parrainage" dans son mode d'inscription des membres et il convient de respecter cette tradition. Il est rappelé qu'il faut deux parrains pour une candidature, dont un doit être de la même branche que le pétitionnaire et que ce dernier doit joindre à sa demande les recommandations écrites de ses parrains.

Rappelons également que pour être membre de notre Compagnie, il faut être inscrit comme expert sur la liste de la Cour d'appel de Riom ou être en retraite après avoir été expert inscrit.

Dans le cas où certains experts désirant adhérer à notre Compagnie auraient des difficultés à trouver des parrainages, les postulants pourront demander au secrétariat de la Compagnie la liste des experts, notamment ceux inscrits dans leur spécialité, pour les contacter directement et leur demander leur parrainage.

A toutes fins utiles, vous trouverez dans le présent bulletin un imprimé de candidature.

LE SITE DE LA COMPAGNIE : <https://www.experts-judiciaires-ca-riom.org>

Notre Compagnie s'est dotée d'un site afin que les magistrats, avocats, notaires et autres professionnels ou particuliers puissent trouver rapidement un expert dans tel ou tel domaine. Sur ce site, vous aurez, entre autres, une présentation générale de la Compagnie, la constitution du Conseil d'administration, comment et pourquoi adhérer à la Compagnie, comment et pourquoi devenir expert ainsi que tout ce qui concerne la formation des experts.

SECRETARIAT DE LA COMPAGNIE :

Secrétaire générale :

Catherine BONEBEAU

280 av. Jean-Moulin - 5 Lotissement La Toscane

84210 PERNES LES FONTAINES

Tél. : 04.90.29.75.71 / 06 89 95 13 45

Email : bonebeau.traduction@wanadoo.fr

Secrétaire adjoint :

Jean-Paul LANQUETTE

4 rue des Poilus

63122 CEYRAT

Tél. : 04.73.60.59.63 / 06.11.45.20.10

Email : lanquette.archi@gmail.com

**COMPAGNIE D'EXPERTS
près la Cour d'Appel de Riom**



**DEMANDE DE CANDIDATURE A LA
COMPAGNIE D'EXPERTS
Près la Cour d'Appel de RIOM**

**Dossier à envoyer au secrétaire adjoint, M. Jean-Paul LANQUETTE : 4 rue des Poilus -
63122 CEYRAT - Tél. 04.73.60.59.63 / 06 11 45 20 10 - E-mail : lanquette.archi@gmail.com**

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Tél. : Tél. portable : E-mail :

Profession :

Titres universitaires, diplômes professionnels **ET** joindre un CV détaillé :

.....

Ancienneté dans la profession : Date d'inscription à la Cour d'appel :

Tribunaux pour lesquels le candidat a rempli des missions (**joindre un rapport d'expertise amiable ou judiciaire**).....

Experts membres de la Compagnie acceptant de parrainer le candidat (**un des parrains doit être de la même branche d'activité. Joindre leur recommandation écrite**) :

.....

Branche(s) dans laquelle/lesquelles le candidat demande son inscription (Voir sur Internet la nomenclature sur le site de la Cour de cassation sous [Arrêté du 10 juin 2005 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004](#) - pour consulter les tableaux, cliquer, en bas de ce document, sur le lien *consulter la version PDF de ce document* ; entourer la/les branche(s) retenue(s) **et bien préciser en face la/les rubrique(s) et la/les spécialité(s) ; ex : A.1.1.**)

A - AGRICULTURE - AGRO-ALIMENTAIRE - ANIMAUX - FORETS

B - ARTS - CULTURE - COMMUNICATION ET MEDIAS, SPORT

C - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE

D - ECONOMIE ET FINANCE

E - INDUSTRIE

F - SANTE

G - MEDECINE LEGALE - CRIMINALISTIQUE ET SCIENCES CRIMINELLES

H - INTERPRETARIAT - TRADUCTION

ASSURANCE

Comme nous vous l'expliquons en page 7 de ce dossier, la Compagnie est partie prenante d'un contrat cadre national d'assurance "Responsabilité civile professionnelle". Celui-ci permet de bénéficier des couvertures nécessaires pour couvrir l'activité expertale. Il est proposé également aux experts qui le souhaitent, une liste optionnelle de compléments de couverture portant notamment sur l'activité extra juridictionnelle.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le document joint concernant l'assurance et tout impétrant dont la demande d'adhésion a été acceptée par le Conseil d'administration devra **envoyer lui-même le bulletin d'adhésion dûment complété à l'assureur à l'adresse indiquée sur le bulletin** afin que l'assureur puisse enregistrer son adhésion.

Par contre, selon une règle établie par l'assureur, SophiAssur, la cotisation des experts est gratuite pour l'année de souscription. Tout nouvel expert ne paiera qu'une cotisation de 115 € au lieu des 220 € d'une pleine cotisation, et il sera quand même assuré pour cette 1^{ère} année d'adhésion. Par contre dès 2021, il devra payer le plein tarif de la cotisation.

Vous devez SOIT joindre le chèque de cotisation à votre dossier de demande d'adhésion et ce chèque sera remis au trésorier une fois votre demande d'adhésion acceptée **SOIT faire parvenir votre chèque de cotisation au trésorier de la Compagnie une fois que le secrétariat vous aura notifié votre acceptation au sein de la Compagnie.**

Demandez au secrétariat de la Compagnie tout le dossier sur l'assurance de base et les garanties complémentaires. Si vous souhaitez compléter votre assurance de base par des garanties complémentaires, il conviendra de contacter vous-même directement l'assureur.